



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

**Numéro de la demande :** 2022-6335  
**Demande :** Modifications des étiquettes d'un produit – Dose d'application  
**Produit :** Eragon LQ  
**Numéro d'homologation :** 31469  
**Principe actif (p.a.) :** Saflufénacil  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3548886

### But de la demande

Le but de cette demande est de modifier les instructions d'application avant la récolte d'Eragon LQ afin d'ajuster le volume d'eau de 200 L/ha à au moins 200 L/ha et d'ajuster la dose d'application recommandée de l'adjuvant Merge de 1 L/ha à 1 ou 2 L/ha pour tenir compte de la dilution avec un volume d'eau supérieur à 200 L/ha.

### Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de saflufénacil dans le soja sec et les haricots secs n'a été soumise à l'appui de la modification de l'étiquette visant à augmenter le volume d'eau pour l'application au sol de cette substance active sur l'étiquette d'Eragon LQ. Dans le cadre de cette requête, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans ou sur le soja sec et les haricots secs. Les données d'une étude sur la transformation de soja traité ont aussi été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration de résidus de difénoconazole dans les produits transformés.

Selon cette évaluation, les résidus de saflufénacil ne devraient pas augmenter et devraient toujours être couverts par les LMR établies pour le soja, les haricots secs et les denrées d'origine animale. Par conséquent, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de saflufénacil ne devrait pas augmenter et ne posera de risque sanitaire préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'était requise dans le cadre de cette demande.

## **Évaluation de la valeur**

La flexibilité du volume de pulvérisation d'Eragon LQ et de la dose d'adjuvant Merge utilisée en fonction de l'épaisseur du couvert végétal peut contribuer à une couverture plus uniforme et à un séchage plus complet dans les cultures de soja et de haricots secs.

Des renseignements sur la valeur ont été soumis aux fins d'examen sous forme de justification scientifique. Cette justification a été examinée et jugée utile. En outre, la dose ajustée de l'adjuvant Merge se situe dans la fourchette de doses qui figure actuellement sur l'étiquette de l'adjuvant Merge lorsqu'il est appliqué avec les herbicides Eragon.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour modifier les instructions d'application avant la récolte d'Eragon LQ.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3413010	2022, Value considerations for adjustment of Merge Adjuvant rate and water volume on Eragon LQ label for harvest aid / desiccation in soybeans and dry beans, DACO: 10.1, 10.4, 10.5.2, and 10.6.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9